



À conserver

2017

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

VOTRE GUIDE D'INFORMATION

SPÉCIAL ÉLECTIONS, SEPTEMBRE 2017

## MOT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Le 5 novembre prochain, les électeurs de l'ensemble des municipalités du Québec éliront une mairesse ou un maire et des conseillères et conseillers pour les représenter dans l'administration et le développement de leurs municipalités respectives.

La présidence de cette élection m'est dévolue par la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). À ce titre, je souhaite vous informer, par l'entremise de ce guide d'information, des différentes étapes du processus électoral qui débutera officiellement sous peu. Ainsi, vous serez renseignés sur le fonctionnement du scrutin, sur les qualités requises pour se porter candidat au poste de maire ou conseiller et finalement, sur les conditions requises pour être un électeur et plus particulièrement pour être inscrit sur la liste électorale. Ce guide vous permettra de bien comprendre les étapes de la démarche démocratique qui sera enclenchée en vue des élections du 5 novembre prochain; c'est pourquoi je vous invite à le conserver précieusement.

Le Directeur général des élections du Québec a pour mandat de confectionner et de mettre à jour une liste électorale permanente afin d'identifier toutes les personnes autorisées à voter au sein des instances scolaires, municipales et provinciales ([www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca)) du Québec. Afin de s'assurer que cette liste est à jour et que toute personne désirant exercer son droit de vote soit inscrite sur cette liste, la présidente d'élection doit informer les résidents de la municipalité de leur obligation de vérifier que leur nom soit inscrit à cette liste et fournir les renseignements nécessaires aux électeurs afin de procéder à la modification des informations qui pourraient être erronées. Les informations fournies dans ce guide vous permettront donc de vérifier que vous êtes bien inscrits à la liste et vous indiqueront les démarches à suivre si des corrections sont nécessaires. Il est de votre devoir de vous assurer que vous êtes bel et bien inscrit à la liste électorale puisqu'à défaut d'y être inscrit, vous ne pourrez exercer votre droit de vote le jour du scrutin. Pensez-y!

Afin de m'assister dans mes fonctions de présidente, je pourrai d'ailleurs compter sur un personnel compétent et qualifié, lequel devra exercer son rôle dans la plus grande impartialité.

En terminant, nous souhaitons que les élections municipales 2017, soient l'occasion, pour vous, citoyennes et citoyens, de faire valoir vos priorités en fonction de vos valeurs et de vos préoccupations, par votre participation en grand nombre à l'exercice démocratique qui s'offre à vous.

La présidente d'élection, M<sup>e</sup> Lyne Savaria, MBA OMA

## Dates à retenir

\*Dates sujettes à changement

### 22 septembre 2017

Avis d'élection et début du dépôt des déclarations de candidature

### 6 octobre 2017

Dépôt de la liste électorale et heure limite (16 h 30) pour déposer une déclaration de candidature

### 9 octobre 2017\*

Possibilité de consulter la liste électorale et envoi des avis de révision

### 16 et 17 octobre 2017\*

Révision de la liste électorale permettant de corriger, inscrire et radier des noms

### 29 octobre 2017

Vote par anticipation de 12 h à 20 h

### 30 octobre 2017

Vote itinérant selon le besoin

### 5 novembre 2017

Scrutin de 10 h à 20 h

- Résultats dès que disponibles après la clôture du scrutin soit après 20 h au 255 boulevard Constable
- Résultats dans les jours suivants sur le site Internet : [www.mcmasterville.ca](http://www.mcmasterville.ca)

**CE GUIDE ÉLECTORAL N'A AUCUNE PORTÉE JURIDIQUE. SEULS LES TEXTES DE LOIS ONT UNE VALEUR JURIDIQUE**

## SOMMAIRE

Présentation et dates à retenir.....	1	Carte et vote par anticipation.....	3
Inscription et révision de la liste électorale, Candidature.....	2	Pièces d'identité et informations diverses.....	4

## INSCRIPTION SUR LA LISTE

### Conditions pour être inscrit sur la liste électorale :

- Être une personne physique et être âgée de 18 ans ou plus au 5 novembre 2017;
- Et, au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :
  - Être de citoyenneté canadienne;
  - Ne pas être soumis au régime de curatelle;
  - Ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse;
- Et, au 1<sup>er</sup> septembre 2017, remplir l'UNE des deux conditions suivantes :
  - Être domicilié sur le territoire de McMasterville, et, depuis au moins six (6) mois au Québec;
  - Être, depuis au moins douze mois, propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité de McMasterville. Et, dans les deux cas, avoir transmis une demande écrite d'inscription sur la liste électorale à la présidente d'élection.

**Personnes morales :** les personnes morales, tels que les compagnies, les coopératives, les organismes sans but lucratif (OSBL) ou les syndicats, ne peuvent être inscrits sur la liste électorale. Seules les personnes physiques sont autorisées à voter à une élection municipale.

**Copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise :** les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, une seule personne pour être inscrite sur la liste électorale. Une procuration à cet effet, signée à la majorité des copropriétaires ou des cooccupants, doit être transmise à la présidente d'élection avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Cela ne s'applique que dans le cas où l'on ne peut être inscrit à titre de résident.

Une personne ne peut être inscrite plus d'une fois sur la liste électorale même si elle possède plus d'un immeuble. Assurez-vous que vous y êtes bien inscrit, sinon vous ne pourrez exercer votre droit de vote le 5 novembre prochain. Il s'agit de votre responsabilité.

## RÉVISION DE LA LISTE

**Un avis de révision vous sera acheminé par la poste**

Au début du mois d'octobre, un avis de révision vous sera envoyé par la poste. Cet avis indique le nom des électeurs inscrits à chaque adresse civique. Prenez-en connaissance attentivement

afin de vérifier que votre nom apparaît bel et bien sur cet avis.

**Si vous ne recevez pas cet avis**, cela peut indiquer que vous n'êtes pas inscrit à la liste électorale de la municipalité et par conséquent, vous ne serez pas autorisé à voter le 5 novembre prochain. Veuillez donc communiquer sans tarder avec le bureau de la présidente d'élection afin de vérifier votre qualification à titre d'électeur et obtenir les renseignements nécessaires sur les procédures à suivre pour vous inscrire. La date limite pour présenter une demande est le 17 octobre 2017.

**Si vous constatez des erreurs sur l'avis**, vous devez produire une démarche d'inscription ou de correction auprès de la commission de révision de la liste électorale, et ce, au plus tard le 17 octobre 2017. Toutes les informations indiquées à cet avis (noms, prénoms, adresse, etc.) doivent être exactes.

**Si vous constatez sur l'avis l'inscription erronée ou fautive d'une personne**, une demande de radiation déposée par l'électeur lui-même, son conjoint, un parent, une personne qui cohabite avec la personne visée par la radiation doit être effectuée auprès de la commission de révision. Une personne résidante de la même section de vote peut également produire une demande à cet effet. **IMPORTANT VOIR PAGE 4 POUR LA SUITE.**



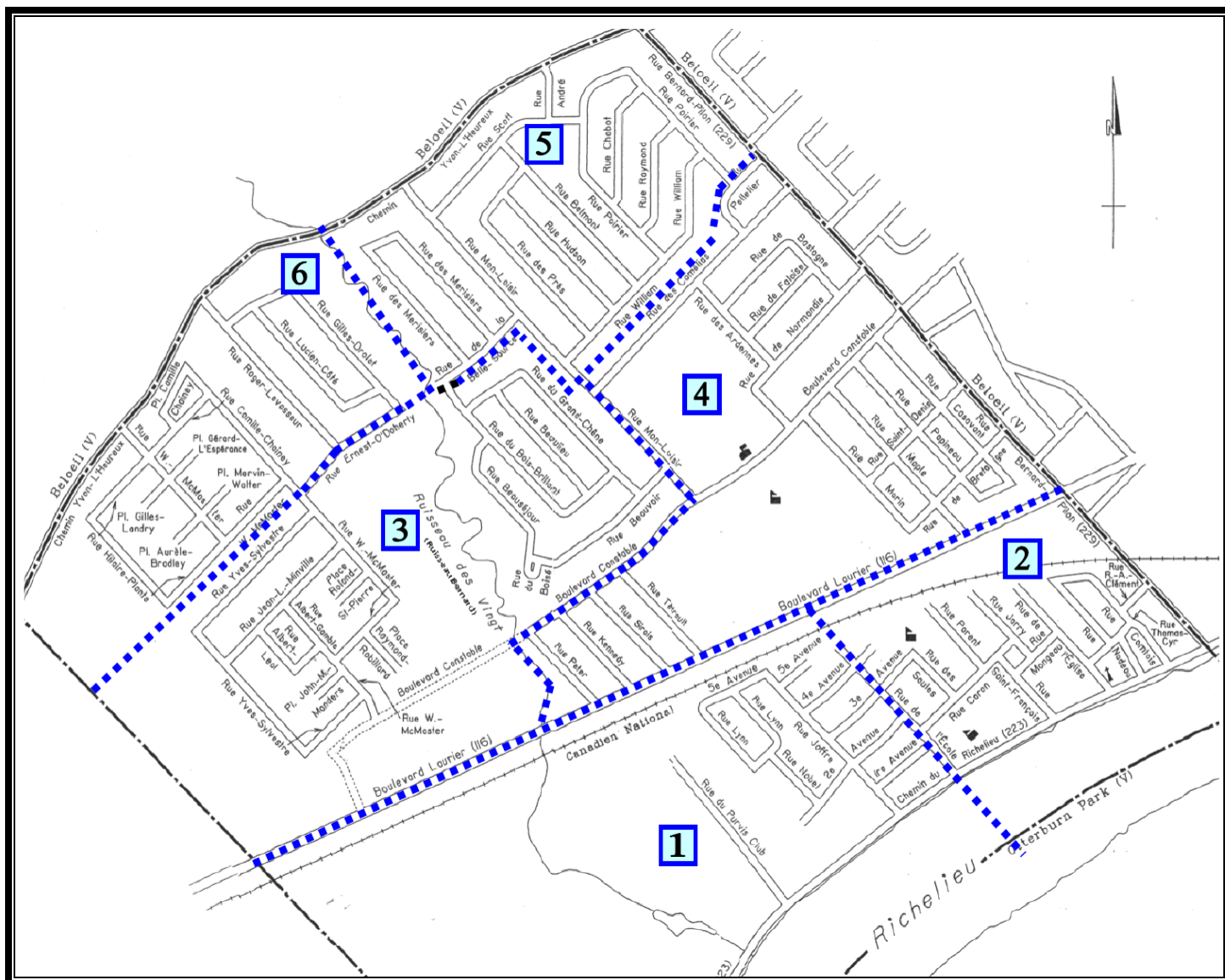
**AFIN D'EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE LE 5 NOVEMBRE PROCHAIN, ASSUREZ-VOUS QUE VOUS ÊTES INSCRIT SANS ERREUR SUR LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE**

### **QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT?**

Il est prévu à la loi électorale que toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité de McMasterville et qui réside, de façon continue ou non, sur le territoire mcmastervillois depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, est éligible à poser sa candidature à l'un des postes de membre du Conseil municipal. Ainsi, toute personne éligible, tel que mentionné précédemment, peut produire une déclaration de candidature à l'un des postes de membre du Conseil au bureau de la présidente d'élection, et ce, selon les termes et conditions prévus à la Loi électorale. Si telle est votre intention, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec Me Lyne Savaria, présidente d'élection au 450 467-3580 afin de recevoir toute l'information pertinente et la documentation nécessaire.

**RENSEIGNEMENT IMPORTANT** : Nous vous invitons à consulter le site Internet du Directeur général des élections afin de connaître les règles à suivre concernant le financement et les dépenses électorales. Consultez le lien suivant : [www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/financement-et-dépenses-electorales/dépenses-electorales.php](http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/financement-et-dépenses-electorales/dépenses-electorales.php)

# NOTRE TERRITOIRE ÉLECTORAL



Voir sur le site de la municipalité pour plus de détails ([www.mcmasterville.ca](http://www.mcmasterville.ca))

## DEMANDE POUR UN BUREAU DE VOTE ITINÉRANT



Si vous êtes une personne hébergée ou domiciliée dans un établissement de soins de santé ou une résidence privée pour personnes âgées reconnu en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, vous pouvez demander qu'un bureau de vote itinérant soit établi afin que le personnel électoral se présente à votre résidence pour vous permettre de voter. Veuillez remplir le formulaire d'inscription approprié et le transmettre à la présidente d'élection au plus tard le 17 octobre à 13 h. Cette démarche d'inscription préalable est obligatoire et n'est valable que pour la personne qui en fait la demande.

## VOTE PAR ANTICIPATION – 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h

Toute personne peut voter par anticipation. Si vous êtes une personne handicapée, un membre du personnel électoral ou si vous avez des raisons de croire qu'il vous sera difficile de voter le jour du scrutin, nous vous invitons à vous présenter au bureau de vote désigné le jour du vote par anticipation. Pour voter, vous devez : avoir la qualité d'électeur, être inscrit sur la liste électorale et vous identifier en présentant l'un des documents suivants : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport canadien, certificat de statut Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

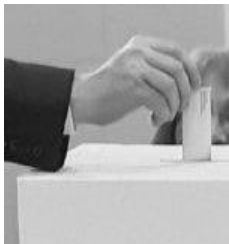
## Documents nécessaires pour procéder à la modification de vos informations sur la liste électorale devant la commission de révision

Afin d'appuyer votre demande auprès de la commission, vous devez présenter certains documents. En effet, l'un doit comporter  **votre nom**  et  **votre date de naissance**  tels que la carte d'assurance maladie, le certificat de naissance, une carte d'hôpital ou votre passeport. Le second doit indiquer  **votre nom**  et  **l'adresse de votre domicile**  tels qu'une facture d'électricité, de téléphonie ou de câblodistribution, un bulletin scolaire, le compte de taxes municipales ou un permis de conduire.



Les demandes d'inscription, de radiation ou de correction peuvent être déposées par l'électeur lui-même, son conjoint, un parent de l'électeur ou par une personne qui cohabite avec la personne visée.

### Pièces d'identité obligatoires à présenter le jour du vote



Chaque personne inscrite sur la liste électorale doit, pour exercer son droit de vote par anticipation ou le jour du scrutin, présenter l'un des documents prévus par la Loi afin de prouver son identité auprès du scrutateur. Les documents suivants permettent d'établir votre identité :

- Carte d'assurance maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec;
- Permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

**IMPORTANT: POUR VOTER, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT ÉTABLIR VOTRE IDENTITÉ EN PRÉSENTANT L'UN DES DOCUMENTS RECONNUS PAR LA LOI.**

#### **COORDONNÉES :**

- **Bureau de la présidente d'élection de McMasterville:**  
255, boulevard Constable à McMasterville (Québec) J3G 6N9 (**sur rendez-vous**)  
**Téléphone** : 450 467-3580 et télécopieur : 450 467-2493. Site : [www.mcmasterville.ca](http://www.mcmasterville.ca)  
**Courriel** : [hoteldeville@municipalitemcmasterville.qc.ca](mailto:hoteldeville@municipalitemcmasterville.qc.ca) ( SVP précisez élections dans l'objet)
- **Directeur général des élections du Québec (DGEQ) sur son site** : [www.electionsequbec.qc.ca/francais/](http://www.electionsequbec.qc.ca/francais/)  
ou :



**Courriel**

[info@electionsequbec.qc.ca](mailto:info@electionsequbec.qc.ca)

**Adresse postale**

Le Directeur général des élections du Québec  
Édifice René-Lévesque  
3460, rue de La Pérade  
Québec (Québec) G1X 3Y5

**Téléphone**

(418) 528-0422 pour la région de Québec  
1 888 ÉLECTION (1-888-353-2846)

**Appareil téléscripteur (ATS) pour les personnes sourdes ou malentendantes**

(418) 646-0644 ou le  
1-800-537-0644 (sans frais au Québec)

**Télécopieur**

(418) 643-7291 ou le  
1-866-225-4095 (sans frais au Québec)